

le Pays Fertois



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU
PAYS FERTOIS
www.cc-paysfertois.fr

Février 2010 - n° 22



Édito



Madame, Monsieur,

L'année 2010 est l'année de la réalisation de projets. Cela engendre un changement pour la Communauté de Communes et permet de répondre aux besoins des administrés de ce territoire.

Les travaux de réhabilitation de la piscine sont indispensables, l'École de Musique avec 216 inscriptions et de nombreuses interventions dans les écoles des villages a besoin d'espace pour dispenser les cours de toutes ces disciplines. Certains locaux seront mutualisés avec le Centre social. L'épicerie sociale y trouvera également un espace plus fonctionnel.

Toutes ces réalisations vous sont présentées dans ce "Pays fertois" dont nous avons souhaité réduire la publication à deux fois par an.

Cela ne veut pas dire diminuer la communication mais plutôt l'amplifier en la diversifiant.

Pour ce faire nous avons, dans toutes les communes du Pays fertois, réactualisé les sites qui sont en lien avec celui de la Communauté de communes du Pays fertois et donné une autonomie à chaque commune qui a ainsi le choix des informations qu'elle souhaite faire passer à tous les habitants de notre territoire.

Le site du Pays fertois vous informe des actualités mais aussi du calendrier des manifestations dont vous pouvez apprécier les diversités. Retrouvez des informations pour faciliter votre vie quotidienne : horaires de train, jours de ramassage de votre bac bleu, tarifs de la piscine, ouverture des déchetteries, conditions d'inscription à l'École de musique, pharmacies de garde...

Ayez le réflexe www.cc-paysfertois.fr.

Bonne lecture.

Jeannine BELDENT, présidente

Sommaire

les grands projets de 2010

■ **Le centre socioculturel**

■ **Futurs locaux de la CCPF**

p. 2

■ **Ecovallée**

■ **La TNT**

p. 3

■ **Syndicat mixte Marne-Ourcq**

■ **Le P@T**

p. 4

Le Pays Fertois
Journal de la Communauté de communes du Pays fertois
22 avenue de Rebais - 77260 La Ferté-sous-Jouarre
info@cc-paysfertois.fr
Tél. 01 60 22 10 92 - Fax 01 60 22 95 96

Directrice de la publication : Jeannine Beldent
Ont participé à ce numéro : Marie Richard, Patrick Boisdrin,
Patrick Romanow, Jean-Paul Susini, Pierre Rigault, Jean-Pierre Camelot

Maquette : Service communication de la Communauté de communes
Impression : Imprimerie Harvich
02400 Château-Thierry - Tél. 03 23 69 53 54

Ce numéro a été tiré à 12 500 exemplaires.



LES GRANDS PROJETS DE 2010

Le centre socioculturel du Pays fertois



Au cours du 4^{ème} trimestre 2010, le centre socioculturel du Pays fertois devrait ouvrir ses portes. Après plusieurs mois de travaux, l'ancienne maison des Sœurs franciscaines accueillera l'Ecole de musique du Pays fertois, l'ACIF - centre social ainsi que l'épicerie sociale. L'équipe technique de la Communauté de communes du Pays fertois, dirigée par Mr Faure, suit tout particulièrement le dossier. L'école de musique, avec des salles adaptées, proposera aux élèves des cours dans de bonnes conditions de travail aussi bien en cours individuel qu'en formation. Depuis la rentrée de septembre 2009, pas moins de 20 instruments ont été proposés aux élèves petits ou grands. De même, des salles insonorisées permettront aux élèves de réaliser un travail plus chaleureux.



L'ACIF - centre social du Pays fertois bénéficiera de locaux appropriés et en cohérence avec son activité et sera également dotée d'une salle de 90 m² environ qui recevra un projet ludothèque. L'équipe de l'ACIF composée d'une dizaine de professionnels de l'animation et de l'action sociale ainsi que des bénévoles investiront les lieux. Le centre social accueillera les permanences de l'AVIMEJ, la CARED, l'ORGECO, PIVOD, CENTRE77 et de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'aide à la création d'entreprise. Enfin, l'épicerie sociale gérée par l'association « Coup de Pouce » poursuivra son œuvre et ainsi continuera de recevoir les personnes en difficultés pour leur permettre d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène à prix réduits.

Que deviennent les locaux actuels de l'Acif et de l'Ecole de musique du Pays fertois, rue de Reuil ?

L'hôtel intercommunautaire du Pays fertois



Un peu à l'étroit dans ses locaux, la Communauté de communes du Pays fertois actuellement située 22 avenue de Rebaix laissera la place à la future trésorerie.

Elle s'installera dans un bâtiment plus spacieux, 17 rue de Reuil, afin d'y assurer ses compétences accrues au fil du temps en matière de

développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, mais aussi de création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, d'équipements sportifs, culturels et sociaux, et enfin en services d'alimentation en eau potable, assainissement collectif et non collectifs, prévention de la délinquance, électrification rurale, transports scolaires... Cependant le conseil communautaire devra siéger dans des salles des villages du Pays fertois en attendant qu'une salle de conseil soit réalisée sur ce site.



La culture en Pays fertois



5^{ème} salon des arts

Il se déroulera les 5 et 6 juin 2010 à Sammeron.

Cette manifestation de la Communauté de communes du Pays fertois a pour

but d'encourager la création et la diffusion des arts plastiques.

Tous les artistes et toutes les associations d'arts plastiques du Pays fertois sont invités à participer, amateurs ou professionnels.

Les dossiers d'inscriptions peuvent être :

- * retirés à la CCPF 22 rue de Reuil à La Ferté-sous-Jouarre,
- * téléchargés sur le site du Pays fertois www.cc-paysfertois.fr
- * envoyés par courrier sur demande à la CCPF au 01 60 22 10 92

Trois prix seront remis lors du vernissage de ce salon, samedi 5 juin à 18 h, dans les catégories "amateurs, professionnels et artistes exposants".

Les frais d'organisation sont fixés à 20 €. Renseignements auprès de Jocelyne DEPAUX (comm@cc-paysfertois.fr ou 01 60 22 10 92)

Rencontres culturelles du Pays fertois



J'écris dans le Pays Fertois : Les Uns Les Autres

Le concours "J'écris dans le Pays Fertois" organisé en partenariat entre l'Inspection de l'Education Nationale de La Ferté-sous-Jouarre et la Communauté de communes du Pays fertois a cette année la particularité de s'appuyer sur le regard de Michel Loewenstein, artiste photographe.

50 photographies de l'auteur peuvent servir de support à l'écriture d'une nouvelle ou de tout autre forme de texte. Une seule photo peut être choisie.

Le livre qui devra être déposé ou envoyé à la bibliothèque Samuel Beckett, 24 rue du Port aux Meules à La Ferté-sous-Jouarre pour le 10 mai 2010 devra faire l'objet d'une présentation soignée et être accompagné de la ou des photographies choisies.

Le concours est ouvert à tous, groupes ou individuels. Des prix seront remis par un jury et remis par les personnalités locales le 11 juin à 18 h à la bibliothèque. Tous les participants seront invités.

Contact : Dominique Lefebvre, jecrisdanslepaysfertois@orange.fr

Le sport en Pays fertois

Le copieux programme de réalisations engagé au titre des contrats d'aides mis en place sous la précédente mandature se poursuit.

LE STADE DE RUGBY INTERCOMMUNAL a été inauguré à Saâcy-sur-Marne, au mois de novembre 2009. Sa réalisation s'est échelonnée de mars à septembre 2009.

C'est le RCPF (Rugby Club du Pays Fertois) qui par convention passée avec la CCPF en est devenu locataire. Ainsi ses quelques 200 pratiquants licenciés bénéficient désormais d'installations à la mesure de leurs ambitions sportives. Bien entendu ce terrain sera également disponible pour les activités de plein air des enfants des écoles primaires de l'est fertois.

LA SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE DÉDIÉE AUX ARTS MARTIAUX dont l'étude est terminée entrera en 2010 en phase de réalisation. Avec ses deux dojo, une architecture moderne intégrant les bonnes pratiques de l'économie durable (cellules photovoltaïques en toiture, recyclage des eaux de pluie, isolation soignée) elle prendra place à proximité du stade de rugby.

Avec elle la première phase du rééquilibrage des équipements sportifs sur le territoire étendu de la Communauté de communes à proximité des communes de l'est s'achèvera. Viendra ensuite la construction à proximité des communes de l'ouest (Changis-sur-Marne) d'UNE SALLE INTERCOMMUNALE DESTINÉE À LA PRATIQUE DES SPORTS DE

La piscine intercommunale



Autre réalisation d'importance en cours de préparation pour 2010 : l'achèvement des travaux de restructuration de notre piscine intercommunale de la Ferté-sous-Jouarre.

Rappelons que ces travaux ont été décidés par le Conseil communautaire pour un montant de près de 1,7 M€ afin de mettre en conformité cet équipement dont la fréquentation et le succès ne se démentent pas.

La partie assainissement a été achevée fin 2009. Les autres interventions plus lourdes (locaux techniques, superstructure du bassin principal, locaux du personnel, casiers individuels, etc...) sont en cours de programmation afin de minimiser l'inévitable et longue période de fermeture des bassins.

Le 20 mars prochain notre belle piscine participera pour la première fois à la NUIT DE

L'EAU. Cette manifestation organisée sous le patronage de l'UNICEF dans toute la France sera l'occasion pour un public que l'on espère nombreux de venir découvrir les activités sportives et ludiques pratiquées par nos associations. **D'ores et déjà réservez votre soirée pour cet évènement unique.**





LES GRANDS PROJETS DE 2010

Création d'un réseau de haltes fluviales

A St-Jean-les-deux-Jumeaux et à Nanteuil-sur-Marne



Création de pontons flottants (2 éléments de 12 m reliés entre eux) et mise en place d'une passerelle d'accès. Ils seront équipés d'une pompe d'aspiration des eaux usées embarquées et d'une borne mixte eau-électricité.

Le programme de l'opération prévoit également tout un ensemble d'infrastructures nécessaires aux aires de repos, tables de pique-nique, poubelles. Les sites seront paysagés.

Ces deux haltes seront réservées aux bateaux stationnaires, effectif admis 12 personnes. Une signalétique sera mise en place sur les 2 sites ainsi que sur le territoire de la Ferté-sous-Jouarre où deux haltes fluviales existent déjà.

Parmi ses actions en faveur du développement touristique, la Communauté de Commune du Pays Fertois a décidé de valoriser la Marne et ses abords en réalisant, pour la saison touristique 2010, 2 haltes fluviales sur les communes de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux et Nanteuil-sur-Marne. Couplées aux aménagements existants à La Ferté-sous-Jouarre, elles vont former un réseau intéressant pour accueillir des plaisanciers en Pays fertois. Nous espérons qu'ils mettront à profit leur séjour pour découvrir le pays fertois, ses commerces et ses restaurants. Ces équipements s'inscrivent dans le développement du pôle touristique régional Marne, Ourcq, Morins et bénéficient d'aides régionales et départementales pour 68 % du montant de l'investissement auxquels s'ajoute une subvention de 7 % de Voie navigable de France. Il convient d'ailleurs de rappeler que le tourisme fluvial englobe toutes les activités liées à la voie d'eau, c'est-à-dire celles se pratiquant sur la voie d'eau, mais également celles se pratiquant le long de la voie d'eau (pêche, randonnée, contemplation des paysages...). Toutes ces activités ont besoin l'une de l'autre, et leur développement doit se faire harmonieusement pour que l'aménagement du linéaire de la Marne et de ses abords profite non seulement aux touristes, aux excursionnistes mais également à la population locale.

Êtes-vous sûr de votre tri ?

Aujourd'hui, 17 kg de déchets sur 100 kg arrivant sur la chaîne de tri du centre intégré de traitement en vue d'être recyclés, sont des erreurs de tri. Erreurs trop nombreuses qui peuvent perturber le fonctionnement de la chaîne de tri et diminuent l'efficacité du geste de tri.

Polystyrène, pots de yaourt, sacs plastiques, font partie des déchets trop souvent déposés à tort dans les bacs de collecte sélective. Ces erreurs "classiques" sont souvent issues de la même catégorie de déchets : les déchets en plastique.

En plastique, seuls les bouteilles et flacons se recyclent. Les films plastiques qui enveloppent les emballages et les revues, et les boîtes plastiques transparentes ayant contenu diverses viennoiseries doivent également être proscrits du bac de collecte sélective.

Halte également à certains de nos réflexes quotidiens ! Les déchets recyclables doivent être jetés en vrac dans le bac de collecte sélective et ne doivent jamais être mis dans un sac plastique, qui occasionne une gêne pour les trieurs. Bien souvent, ces sacs circulant sur le tapis de tri n'ont pas le temps d'être ouverts par les trieurs et finissent comme les erreurs de tri... à l'incinération !

Pensons également aux économies d'énergie et d'eau : laver les emballages est inutile, il suffit simplement de bien les racler.

Enfin de manière générale, en cas de doute, jetez vos emballages dans les ordures ménagères classiques. Ainsi vous ne risquez pas de polluer le contenu du bac en salissant les emballages recyclables qu'il contient.

Réunions publiques

Depuis mai 2009, les "ambassadeurs de tri" du SMITOM et de la CCPF sillonnent le Pays fertois et animent des soirées d'information sur les gestes de tri.

Ces réunions, dont 11 communes ont déjà accepté l'organisation, permettent de répondre à toutes les questions posées.



Le tri s'apprend dès le plus jeune âge

Des interventions dans les écoles sont également programmées afin d'éduquer d'une façon ludique nos plus jeunes citoyens du Pays fertois au tri.

Souhaitons qu'ils sauront garder les bons gestes dans leur vie future d'adulte.

La TNT en Pays fertois

Rappelons tout d'abord que la TNT fonctionne de manière très simple : elle est captée directement sur l'antenne-râteau située sur votre toit si vous captez actuellement déjà la télévision analogique. En revanche, sauf si votre téléviseur est très récent, au lieu de brancher le câble antenne venant du toit, directement sur votre téléviseur, il vous faudra le brancher sur un adaptateur numérique (petit boîtier que vous aurez acquis pour une somme allant de 80 à 120 €) relié, lui, à la télévision via un câble péritel classique. C'est aussi simple que cela.



Une nuance importante toutefois, il est possible que pour certaines antennes la TNT ne soit pas directement raccordable. C'est notamment le cas si vous avez une vieille antenne-râteau à bande étroite qui ne pourra pas capter tous les canaux numériques. Il faudra alors la changer.

Il peut également se poser des problèmes pour les installations collectives : l'ajout d'un appareil de filtrage ou d'amplification peut être nécessaire.

Deux mots également de vulgarisation technique. Pourquoi la TNT ? Numériser les signaux qui parviennent à nos récepteurs (en fait les transformer en une suite de bits 0 et 1) permet d'une part une transmission plus fiable et théoriquement insensible aux perturbations diverses donc de haute qualité visuelle et sonore, et d'autre part le mélange sur une même porteuse (un multiplex), de plusieurs programmes. Ainsi on libère par cette opération une bande de fréquences d'émission qui sera affectée à d'autres services en attente ou à venir (TMP Télévision Mobile Personnelle par exemple ou télévision en 3D dans un proche avenir).

En ce qui concerne les dates d'arrivée sur les émetteurs qui diffusent sur le Pays Fertois (Les Bondons et Méry-sur-Marne) elles s'échelonnent entre décembre 2010 et le 8 mars 2011. Progressivement tous les multiplex qui regroupent les chaînes gratuites seront mis en service entre ces deux dates.

Mission locale



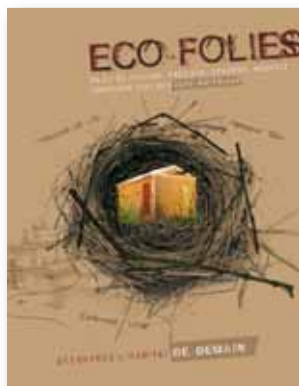
La mission locale a pour objectif d'assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. Malheureusement 2009 est marquée par une forte progression du chômage chez les jeunes dans notre territoire comme au plan national. Une permanence quotidienne est désormais assurée depuis le 19 octobre rue du Mouton à La Ferté-sous-Jouarre avant un transfert au sein du futur "village de l'emploi" qui sera situé au niveau de Pôle emploi.

Filière chanvre et Ecovallée de la Marne

Le projet de création d'une filière chanvre sur notre territoire en partenariat avec le Pays de l'Ourcq et le CFA d'Ocquerre fait parler de lui, par son exemplarité, hors de notre canton. Aujourd'hui c'est une subvention européenne de 110 000 € sur 3 ans qui vient soutenir le projet "Ecovallée de la Marne". Ce vif intérêt de la part de l'Europe va permettre de pérenniser l'association et l'aider à démarrer des actions pour le développement de la filière Ecobatiment. Aujourd'hui, près de 80 agriculteurs sont intéressés par la culture du chanvre et le collectif d'agriculteurs à l'initiative du

projet commercialise des produits en chanvre destinés à la construction écologique (www.planetechanvre.com) et sont prêts à installer leur unité de traitement.

En 2010, le projet verra la réalisation d'un bâtiment de démonstration conçu par le CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) et le démarrage de formations pour les artisans et les apprentis du bâtiment à Ocquerre liées à l'habitat écologique. Ce projet est novateur en Ile-de-France, structurant pour le territoire et participe au rayonnement de notre secteur.



Transformer ses déchets en compost

Le SMITOM propose aux particuliers d'acquérir des composteurs individuels de jardin, leur permettant de transformer déchets verts et fermentescibles en compost.

Utiliser un composteur permet de recycler 30 % des déchets de votre poubelle en produisant un engrais naturel pour votre jardin.



A PARTIR DE QUELS DÉCHETS PEUT-ON RÉALISER SON COMPOST ?

On peut réaliser du compost à partir de différents déchets, comme les déchets de jardin (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, mauvaises herbes...), les déchets de cuisine (épluchures de légumes ou de fruits, marc de café et filtre, sachet de thé, reste de repas sauf viande et os, et coquilles d'œufs...) ou certains déchets ménagers non alimentaires (fleurs fanées, sciures et copeaux de bois, cendres de bois refroidies, ainsi que les essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SMITOM au 01 60 44 40 03.



Le Syndicat Mixte Marne-Ourcq, acteur de l'aménagement du bassin de vie Pays fertois/Pays de l'Ourcq



Le Syndicat Mixte d'Etudes, de Programmation et d'Aménagement Marne-Ourcq a été créé en 1990. Il rassemble les Communautés de communes du Pays fertois et du Pays de l'Ourcq et couvre un territoire composé de 41 communes de Seine-et-Marne pour une population de 45 000 habitants.

Quelles sont ses compétences ?

Les principales compétences exercées par le Syndicat sont actuellement les suivantes :

- L'élaboration, la modification, la révision du Schéma Directeur Marne-Ourcq et du Schéma de Cohérence Territoriale appelé à lui succéder.
- La création et l'aménagement de la zone des Effaneaux
- L'étude, la création, la réalisation et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Comment est-il administré ?

Il est administré par un comité syndical comprenant 14 membres titulaires et 14 membres suppléants.

- Titulaires du Pays fertois : Pierre Rigault (président), Marie Richard, Claude Specque, Gérard Geist, Henri Clément, Patrick Romanow.
- Suppléants du Pays Fertois : Jean-Claude Moret, Daniel Celerier, Claire Perrotin, Hubert Hincelin, François Arnoult, Dominique Bosdure et Nawal Baddour.

- Titulaires du Pays de l'Ourcq : Michèle Gloaguen (Vice-présidente), Aline Duwer, Christine Javeri, Jean Jacques Demantes, Pierre Eelbode, Claude Gaudin et Jacques Rousseau.

- Suppléants du Pays de l'Ourcq : Yves Parigi, Dominique Duchesne, Guy Michaux, Vincent Carré, Robert Picaud, Pascale Etronnier et François Migeot.

Quelles sont ses ressources ?

Les ressources de base du Syndicat sont assurées à 50 % par la contribution de la Communauté de communes du Pays fertois et à 50 % par celle du Pays de l'Ourcq.



Un SCOT pour penser le développement du territoire dans tous les aspects de la vie quotidienne

Le Syndicat Mixte a décidé d'élaborer pour l'ensemble de son territoire un S.CO.T. (Schéma de Cohérence territoriale), en révision du Schéma directeur Marne-Ourcq de 1998. Ce document servira de cadre de référence aux 41 communes du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois, en s'imposant aux documents d'urbanisme locaux : P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols).

Le S.CO.T. est un document cadre visant à mettre en "cohérence" les politiques de transport, d'urbanisme, d'habitat, d'économie et d'environnement. Cet outil permet de maîtriser et d'accompagner au mieux la croissance de la population sur le territoire. Il répond à des questions comme : *combien de logements faudra-t-il autoriser ? Quelles sont les localisations prioritaires ? Quels espaces doivent être protégés ? Où accueillir les nouvelles entreprises ?* Il fixera les objectifs à atteindre pour un développement harmonieux et durable de notre territoire de vie. Il faudra notamment déterminer pour les dix années à venir :

- Les orientations générales de l'organisation de l'espace (équilibre entre l'espace urbain ou à urbaniser et les espaces naturels, agricoles ou forestiers).
- Les objectifs relatifs à l'équilibre social de

l'habitat, à la cohérence entre l'urbanisation et les transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations des commerces et autres activités économiques, ainsi qu'à la prévention des risques.

- les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport.
- Conformément aux textes en vigueur, Le Syndicat Mixte élaborera le S.CO.T., en concertation avec les habitants et les institutions (l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, les 41 communes, les deux communautés de communes et les chambres de commerce, de métiers et d'agriculture...), et avec l'aide d'un bureau d'études privé. Une fois le S.CO.T. approuvé, le Syndicat Mixte assurera son suivi et sa révision tous les 10 ans.

Informations auprès de Géry Waymel par courriel à marne-ourcq@paysdelourcq.fr

Gens du voyage : une aire d'accueil à la Ferté-sous-Jouarre

La loi de l'an 2000 relative à l'accueil des gens du voyage et le Schéma départemental de Seine-et-Marne de 2003 ont rendu obligatoire la création d'une aire de 30 places à La Ferté-sous-Jouarre, seule commune de plus de 5 000 habitants au sein du Syndicat Mixte. Comme le Schéma départemental le préconisait, la commune de La Ferté-sous-Jouarre a délégué la compétence "étude, réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage" à la Communauté de communes du Pays fertois et puis en 2004, les Communautés de communes du Pays fertois et du Pays de l'Ourcq ont chacune confié cette compétence au Syndicat Mixte Marne Ourcq. Une aire de 30 places est donc en création, sur un terrain situé rue de la Bergette (route de Chamigny), que la commune de La Ferté-sous-Jouarre a cédé à l'euro symbolique au Syndicat Mixte. Ce dernier a accepté de construire, de gérer et de financer cette aire avec l'aide de l'État, du

Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Général de Seine-et-Marne et de la Caisse d'allocations familiales. Le plan de financement prévisionnel pour cet investissement est le suivant :

Total des dépenses : 1 354 000 € HT

- Recettes :
- Subvention Etat : 320 145 €
 - Conseil Régional IdF : 300 000 €
 - Conseil Général 77 : 69 000 €
 - Subvention C.A.F. : 30 000 €

Coût restant à la charge du Syndicat Mixte : 634 855 €

Après de longues négociations avec les administrations, le projet préparé par l'architecte Stéphane Quenouille et le cabinet I.C.E. a été accepté par la Commune de La Ferté-sous-Jouarre en 2007, année où un permis de construire a été délivré. Les accords de subvention ont été obtenus par le Syndicat Mixte en 2008 et 2009. Les travaux ont débuté en 2009 et s'achèveront au printemps 2010.

Syndicat Mixte Marne-Ourcq - Pôle de services - 2 avenue Delahaye - 77440 OCQUERRE
Tél. 01 60 61 55 00 - Fax. 01 60 61 55 08 - Email : marne-ourcq@paysdelourcq.fr

Au sujet du SURVOL AERIEN du Pays fertois

Suite à une question soulevée lors d'un des derniers conseils communautaire, concernant des projets de modification des procédures de circulation aérienne qui se traduiraient par une augmentation des nuisances, un délégué a pris attache auprès des services de l'aviation civile.

Il y aurait deux projets distincts qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre.

1- Procédure dite de descente continue. Actuellement les avions qui sont en phase d'approche baissent d'altitude par paliers successifs.

Dans cette procédure, les avions baissent d'altitude selon une pente régulière. Ceci permet de consommer moins de carburant et est globalement moins bruyant. Elle pose des problèmes techniques notamment pour gérer simultanément des avions dont les vitesses sont différentes. C'est une procédure qui se généralise dans le monde. Elle a été demandée par les organisations de riverains et par les protecteurs de l'environ-

nement lors du Grenelle de l'environnement. Elle est également demandée par la Commission consultative de l'environnement de Roissy-CDG.

2 - Procédure d'approche Roissy-Le Bourget.

Les services de l'aviation civile envisagent de dissocier les circuits d'approche des 2 aéroports pour faciliter la gestion et la sécurité des vols qui correspondent à des catégories d'avions très souvent différentes (vols d'affaires au Bourget et passagers ou fret à Roissy).

Dans les deux cas, rien n'est encore décidé. Dans la mesure où il y aura modification des procédures, il y aura obligatoirement enquête publique. Si cela se fait, ce sera dans la transparence et conformément aux règles de consultation en vigueur.



LE P@T - POINT D'ACCES A LA TELEFORMATION de la Ferté-sous-Jouarre

C'est en 2005 que cette structure dédiée à la formation à distance a été créée. La Communauté de communes du Pays fertois y a largement participé sous forme d'une subvention d'équipement, et en inscrivant dans ses statuts son engagement à soutenir désormais ce type de formation professionnelle sous forme d'une subvention annuelle de fonctionnement. Cinq ans après, il nous a semblé utile de faire le point pour les lecteurs du "Pays fertois", sur ce centre de formation qui, désormais, fait partie de notre environnement. En accompagnement du développement de l'informatique familiale, la mission pédagogique du P@T s'est progressivement spécialisée sur les formations alliant outil informatique et expertise d'enseignant. C'est ainsi que la formation à distance (FOAD) a laissé la place à un enseignement en présentiel sous la conduite d'un tuteur, ou coach pour parler moderne, et avec l'appui de l'outil informatique. Par convention passée avec le GRETA Nord Seine-et-Marne, l'encadrement de l'enseignement proprement dit lui a été confié. Tous les trois mois, un comité de suivi réunissant la Direction du GRETA Nord Seine-et-Marne, un représentant du Pôle emploi de La Ferté-sous-Jouarre, un représentant du Bureau de l'ANFP

(Agence Numérique du Pays Fertois), association support du P@T, se réunit pour faire le point des formations en cours, et examiner celles qui sont envisagées.

Du bilan des actions 2009 retenons les chiffres suivants : 97 personnes accueillies sur l'année, 7 550 heures de formation, un parcours moyen de 78 heures de formation, débouchant sur l'insertion ou la réinsertion de 28 personnes.

Comme nous le rappelions plus haut, l'offre de formation est en constante évolution avec :

- Des séquences de face à face en informatique, en biologie, en anglais avec 4 postes de laboratoire de langues, en français et en mathématique,
- Un centre de ressources accessible,
- Une plate-forme e-greta.

En 2010, et afin d'intégrer les fortes demandes qui vont résulter des projets hospitaliers du Val d'Europe et de La Ferté-sous-Jouarre, des formations pour la préparation au concours d'aide soignante seront disponibles. Il est prévu également d'accompagner les élèves de l'auto-école associative qui sera créée sur notre territoire.

Contact : Brigitte de Jumenan au 01 60 09 06 21 36 rue des Pelletiers à La Ferté-sous-Jouarre